



VILLE D'ERQUY

---

REPRISE PARTIELLE ET FINALISATION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N° de marché : 2026-10

---

PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date Limite de remise des offres : Lundi 13 juillet 2026 à 17h00
--

## 1. PERSONNE PUBLIQUE

La présente consultation est lancée par : **VILLE D'ERQUY** Hôtel de Ville 11, Square de l'Hôtel de Ville 22430 ERQUY

## 2. PROCÉDURE DE PASSATION

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique. En cas de groupement d'entreprises, la forme souhaitée par la collectivité est un groupement solidaire avec mandataire solidaire afin de garantir une parfaite exécution et coordination des prestations d'études, d'ingénierie et de conseil juridique.

## 3. OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

### 3.1 Objet du marché

Les prestations ont pour objet la reprise partielle, la réorientation (scénarios démographiques, ajustement des objectifs de logements du PADD, assouplissement réglementaire) et la finalisation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Erquy.

### 3.2 Décomposition en lots

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, les prestations ne sont pas alloties en raison de l'indivisibilité des études d'urbanisme et de la nécessité d'une maîtrise d'œuvre unique du document de planification.

### 3.3 Délais d'exécution — Calendrier global de l'opération

Conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières (CCP), les délais d'exécution des livrables et du parcours procédural sont fixés de manière stricte afin de concilier la réorientation politique et le respect des jalons réglementaires supracommunaux (SCoT et Loi Climat & Résilience).

- **Période globale d'exécution** : Le délai global est fixé jusqu'à l'approbation finale du PLU, envisagée au plus tard en **janvier 2028**.

Le non-respect des délais partiels fixés aux étapes ou du délai global entraînera l'application immédiate des pénalités de retard prévues au CCP.

### 3.4 Décomposition en tranches

Le marché est décomposé comme suit :

Le présent marché comporte une Tranche Ferme et quatre (4) Tranches Optionnelles (au sens de l'article R. 2113-4 du Code de la commande publique) :

- **Tranche Ferme** : Exécution des prestations indispensables à la révision du PLU, décomposée en 3 étapes :
  - *Étape 1* : Étude des modifications à apporter au dossier et réorientation des axes stratégiques (PADD).
  - *Étape 2* : Préparation en amont a l'arrêt du projet de PLU.
  - *Étape 3* : Suivi de la phase administrative, Enquête publique et Approbation
  
- **Tranche Optionnelle 1 (TO 1)** : Intégration dans le projet de PLU de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs *Bellevent* (habitat) et *Notre-Dame* (extension de la salle des fêtes / stationnement) avec ingénierie du dispositif de renaturation et justifications associées.
  
- **Tranche Optionnelle 2 (TO 2)** : Justification réglementaire et technique du dimensionnement des besoins fonciers d'activités économiques (secteur des *Pêcheries / zone 2AUY*), en lien avec Lamballe Terre et Mer.
  
- **Tranche Optionnelle 3 (TO 3)** : Réexamen au cas par cas de la pertinence des classements et de l'articulation réglementaire de l'inventaire des arbres remarquables existant.
  
- **Tranche Optionnelle 4 (TO 4)** : Réalisation de l'inventaire spécifique des bâtiments pouvant changer de destination en zone Agricole (Zone A).

### 3.5 Prestations Supplémentaires Évventuelles (PSE)

Le présent marché ne comporte pas de Prestation Supplémentaire Évventuelle (PSE) obligatoire.

### 3.6 Variantes libres à l'initiative des candidats

Les variantes libres ne sont pas autorisées pour la présente consultation. Toute offre variante présentée sera déclarée irrégulière et rejetée.

## 4. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES COMPTES

Les prestations seront réglées selon les règles de la comptabilité publique (comptabilité M57). Les prix sont fermes et révisables. Le paiement s'effectuera par mandat administratif sous un délai global de 30 jours, via la plateforme Chorus Pro.

- Conformément à l'article 5.5 du CCP, en cas d'abandon de la procédure d'élaboration du PLU par la collectivité entre deux étapes d'exécution, le titulaire renonce expressément à toute indemnité forfaitaire de résiliation (dérogation aux 5 % du CCAG-PI).

## 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE comprend : le présent RC, l'Acte d'Engagement (AE) et son annexe le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter et le Cahier des Clauses Particulières (CCP et son annexe).

## 6. SÉLECTION ET JUGEMENT DES OFFRES

### 6.1 Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué sur la base des critères pondérés suivants :

Critère Évalué	Pondération	Éléments Précis d'Appréciation & Sous-critères
<b>1. Prix des prestations</b> <i>(Critère Financier)</i>	<b>40%</b>	Évalué sur la base du montant global et forfaitaire HT de la Tranche Ferme indiqué dans la DPGF. Formule : Note = (Offre la moins disante/Offre analysée) × 40 points.
<b>2. Valeur technique</b> <i>(Critère Qualitatif)</i>	<b>60%</b>	Notée sur 60 points sur la base du mémoire technique justificatif remis par le candidat : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sous-critère A (40 pts)</b> : Qualité, pertinence et finesse de la note méthodologique (compréhension des enjeux spécifiques d'Erquy, intégration de la trajectoire ZAN/ENAF, conciliation avec le SCoT de 2025 et sécurisation de la Loi Littoral).</li><li>• <b>Sous-critère B (15 pts)</b> : Adéquation de l'équipe dédiée.</li><li>• <b>Sous-critère C (5 pts)</b> : Réalisme du calendrier détaillé proposé et méthodologie de rendu.</li></ul>

### 6.2 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 meilleurs candidats classés à l'issue de la première analyse. La négociation peut porter sur la méthodologie, le calendrier d'exécution ainsi que sur le prix. L'acheteur public peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## 7. CONTENU ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

## 7.1 La candidature

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat), soit le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**.

- *Utilisation du DUME* : Via le portail Chorus Pro ([<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>](<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>)) ou les fonctionnalités intégrées à la Salle des marchés Mégalis Bretagne.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant : les imprimés DC1/DC2 complétés, les attestations d'assurance professionnelle en cours de validité, et une note de présentation des capacités techniques (références récentes et similaires sur des reprises ou révisions générales de PLU en territoire littoral).

## 7.2 Présentation de l'offre

Le dossier d'offre comprend obligatoirement : l'Acte d'Engagement (AE) complété, la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complétée, et le Mémoire Technique justificatif répondant aux sous-critères de l'article 6.1. **ATTENTION** : Le dépôt papier ou par e-mail est strictement proscrit. Les candidats doivent obligatoirement valider leur capacité à s'inscrire dans le calendrier décrit au CCP.

## 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 8.1 Transmission électronique

La transmission obligatoire s'effectue sur le profil d'acheteur de la commune : <https://www.megalis.bretagne.bzh>. Le fuseau horaire de référence est (GMT+01:00) Paris. Tout téléchargement finalisé après l'heure limite sera rejeté comme "hors délai".

- **La copie de sauvegarde** : Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde physique (clé USB ou support papier) sous pli scellé avec la mention « *Copie de sauvegarde — Ne pas ouvrir* » envoyé à l'adresse : **COMMUNE D'ERQUY, Square de l'Hôtel de Ville, 22430 ERQUY**. Elle ne sera ouverte qu'en cas de fichier corrompu, de virus détecté ou de problème technique de réseau sur Mégalis.
- **Signature au stade du dépôt** : La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade de la remise de l'offre.

### 8.2 Signature électronique du contrat et sa mise en œuvre

Au stade de l'attribution, la signature électronique du marché est exigée pour le candidat retenu. La signature doit être avancée et reposer sur un certificat qualifié conforme au règlement européen eIDAS (format PAdES préconisé pour les PDF).

### **8.3 Transmission sous support papier**

La transmission par voie papier ou par courriel n'est pas autorisée pour cette consultation.

## **9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **9.1 Demandes de précisions**

Les demandes de précisions sur le DCE se font exclusivement via la plateforme Mégalis Bretagne au plus tard **5 jours calendaires** avant la date limite. Une réponse collective sera envoyée à toutes les entreprises inscrites au plus tard **4 jours** avant la clôture.

### **9.2 Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est : **Tribunal Administratif de Rennes 3**  
Contour de la Motte, 35044 RENNES CEDEX CS 44416 Tél : 02 23 21 28 28 — Courriel :  
greffe.ta-rennes@juradm.fr

L'organe chargé de la médiation en cas de litige est le **Comité consultatif de règlement amiable des litiges (CCIRA de Nantes)**, 22 mail Pablo Picasso, 44042 NANTES.